

N°1472

du 07
Septembre
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LOGEMENTS SOCIAUX

Des sites de Dalavé et Aflao-Sagbado à aménager, Tokoin Gbadago à restructurer
• Un appui-conseil pour les 20.000 logements décents

ZONES D'AMENAGEMENT AGRICOLE PLANIFIEES (ZAAP) P.4
Pour cette saison, une population active féminine, à une proportion de 40%

PROJET WACA RESIP P.4
Pour sa réussite, les OSC du golfe sollicitées et formées

OUVRAGES SOCIOEDUCATIFS P.7
L'Etat togolais à travers l'Anadeb en finance deux pour la Commune Lacs 1

P.3

MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES ITIE AU TOGO

L'identité des propriétaires miniers à divulguer



Mawunyo Mila Ami AZIABLE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines

En 2014, une campagne mondiale a révélé que des entreprises dont la propriété n'est pas identifiée sont impliquées dans des transactions transfrontalières frauduleuses ou illégales, pour des milliards de dollars américains tous les ans. Par la suite, la Norme ITIE 2019 (en son Exigence 2.5) prévoit que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE devront, à partir du 1er janvier 2020, demander aux entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou y détiennent une participation directe de divulguer publiquement les informations relatives à la propriété effective et d'identifier les personnes politiquement exposées (PPE). La Norme recommande également que les données sur la propriété effective soient rendues disponibles au moyen de registres publics. Elle exige aussi du groupe multipartite d'évaluer les éventuels mécanismes existants afin de s'assurer que les informations publiées sur la propriété effective sont fiables et de convenir d'une approche garantissant que ces entreprises veillent à l'exactitude des informations sur la propriété effective qu'elles fournissent.

P.4 RENTREE PARLEMENTAIRE

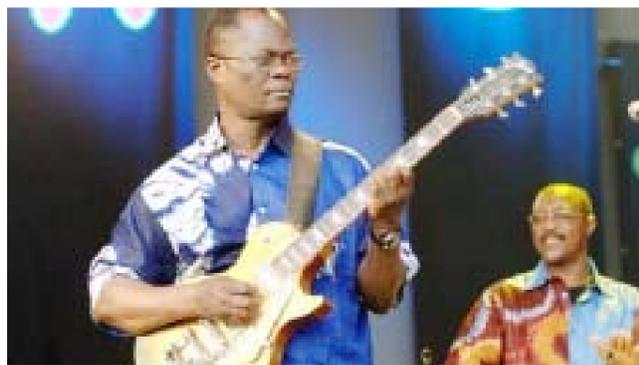
Les conclusions de la CNAP seront-elles inscrites à cette 2ème session de l'année?

Nécrologie

Barthélémy Attisso, avocat et légendaire guitariste de l'Orchestra Baobab est décédé

Barthélémy Attisso a été inhumé samedi dernier à Lomé après une messe absoute à l'Eglise des Martyrs de l'Ouganda. Il a exercé la fonction d'avocat mais était un guitariste autodidacte, surtout connu pour son travail avec le groupe panafricain basé au Sénégal Orchestra Baobab. Il est décédé le dimanche 28 août dernier.

Attisso s'est installé à Dakar en 1966 pour étudier le droit à l'Université de Dakar. Avec lui, c'est un des membres historiques de l'orchestre dakarois qui disparaît, et tout un pan de sa mémoire. C'était aussi un musicien exceptionnel, au doigté et au feeling sans pareil, qui a forgé le son métis et unique du Baobab, dont il fut l'arrangeur en



chef pendant de longues années.

Assane Mboup, un de ses collègues musiciens le décrit ainsi : "C'était un grand monsieur, un grand guitariste international, un grand professionnel. Il m'impressionnait car c'était un grand bos-

seur, très strict sur le travail, et c'est à lui qu'on doit tous les arrangements du Baobab, qu'il a accompagné jusqu'à la fin des années 2000."

En 2006, il se fiait à un journaliste "Je voudrais parler du trésor,

de la richesse, de la fortune que le Sénégal m'a donnés. D'abord, j'ai fait toutes mes études universitaires là-bas pour obtenir le diplôme de licence en droit, j'ai eu l'orchestre Baobab et grâce à ça aujourd'hui j'ai un talent, on peut dire, de musicien. Ce talent, je suis en train d'en récolter les fruits aujourd'hui. Je suis avocat et c'est grâce aux études universitaires à Dakar que j'ai pu accéder à cette profession, et j'ai eu des enfants aussi au Sénégal... donc vous voyez que c'est énorme, ces richesses-là sont liées justement à l'hospitalité, qu'on appelle au Sénégal "la teranga?" et elle existe réellement : jusqu'à présent le Sénégal est une terre d'accueil."

Cinéma

Les producteurs d'une websérie condamnés pour atteinte aux bonnes mœurs

Le producteur, le coproducteur et quatre acteurs de la websérie amateur "Cirque noir" ont été arrêtés pour diffusion d'images jugées choquantes et outrage public. Deux ans de prison ferme pour le producteur, un an pour le coproducteur et quatre acteurs. Le jugement est attendu vendredi 3 septembre, moins de trois semaines après l'arrestation des six prévenus pour diffusion d'images contraires aux

bonnes mœurs et outrage public.

A l'origine de ce feuilleton judiciaire et médiatique : la bande-annonce de la série dont les extraits : femme qui se dénude, deux amants cachés par un drap filmés lors d'un rapport sexuel, un langage cru... ont aussitôt suscité la controverse au sein d'une société sénégalaise à 95 % musulmane. Dans son réquisitoire, le procureur a reproché aux prévenus d'avoir provoqué

volontairement le "buzz" avec des images choquantes afin de monétiser leur vidéo sur YouTube et gagner de l'argent.

Cette ONG islamique, accompagnée d'autres associations religieuses, a pris l'habitude de s'insurger contre les séries sénégalaises. Des productions qui connaissent de plus en plus de succès, mais sont souvent contestées pour leur façon d'aborder de manière crue des ta-

bous de la société et de porter ainsi atteinte aux valeurs sociales, culturelles et morales sénégalaises.

"Nous devons tout faire pour éviter que soient banalisés des actes ou des propos réprimés par notre morale", explique Mame Mactar Gueye, vice-président de Jamra, qui a commencé sa lutte avec le monde audiovisuel il y a plus de vingt ans.

Arts plastiques

"Love is in the bin", la toile auto-détruite de Banksy revient aux enchères en octobre

Le tableau du street-artiste britannique Banksy, dont l'autodestruction partielle lors de sa vente en 2018 avait provoqué la stupéfaction dans le monde entier, va être de nouveau proposée aux enchères le 14 octobre à Londres. Sa valeur a fortement augmenté depuis trois ans.

L'œuvre d'art la plus célèbre du 21e siècle, selon Sotheby's, revient sur le devant de la scène. "La Fille au ballon", rebaptisée "L'amour est dans la poubelle" ("Love is in the Bin"), est le clou du spectacle d'une grande vente organisée à Londres par Sotheby's le 14 octobre prochain.

Le tableau désormais lacéré est estimée entre 4 et 6 millions de livres sterling (entre 4,6 et 7 millions d'euros), a

indiqué la maison d'enchères dans un communiqué.

À l'époque, juste après son acquisition, un broyeur dissimulé dans le cadre avait réduit en lambeaux la moitié inférieure de la toile, qui montre une petite fille lâchant un ballon rouge en forme de cœur, ne laissant voir que le ballon sur fond blanc.

Avant même la vente, le graffiti, réalisé au pochoir sur un mur de la rive sud de Londres en 2002, avait déjà été désigné comme l'œuvre d'art préférée des Britanniques. Depuis l'événement, Banksy affole les ventes aux enchères où ses œuvres atteignent des records. En mars dernier, "Game Changer", une toile mettant à l'honneur les soignants en période de pandémie



de coronavirus, s'était vendue chez Christies à 16,75 millions de livres (19,5 millions d'euros).

Banksy s'est fait connaître par une série de graffitis apparaissant sur des bâtiments. L'artiste urbain, qui maintient

l'anonymat, aime provoquer et éveiller les consciences par son art. En 2005, il avait réalisé le graffiti "Le lanceur de fleurs" sur un mur de Jérusalem, représentant un manifestant masqué sur le point de lancer un bouquet de fleurs.

Société

La Chine bannit TV-réalité, Jeux-vidéo, et les hommes "efféminés"

Moins de jeux-vidéo pour les jeunes, moins de télé-réalité et surtout une image plus virile de la représentation des hommes à la télévision. À travers toute une série de mesures écrans, la Chine entend reprendre le contrôle sur une partie de sa jeunesse, jugée coupable de s'égarer de la "culture socialiste avancée"... Le Régulateur de l'audiovisuel chinois entend renforcer "l'excellence de la culture traditionnelle chinoise" et "la culture socialiste avancée". Pour ce faire, toute une série de mesures visant à restreindre les loisirs d'une partie de la population ont été prises.

"Ce sont les mesures les plus strictes adoptées à ce jour pour lutter contre l'addiction des jeunes aux jeux vi-

déo", relève le South China Morning Post. Les autorités chinoises cherchent à mieux contrôler un secteur marqué, ces derniers mois, par une série de scandales qui ont culminé avec l'arrestation, courant août, de l'immense star Kris Wu, soupçonné de viol.

"Les chaînes de télévision et les plateformes en ligne ne doivent plus diffuser de programmes qui développent l'idolâtrie ou des émissions de variétés et de télé-réalité", écrit dans un communiqué l'Administration nationale de la télévision et de la radio.

Le régulateur d'internet (CAC) a aussi publié, vendredi, de nouvelles règles imposant un meilleur contrôle des agents de stars et des fans-clubs



afin d'empêcher les pratiques "chaotiques" du milieu, notamment certaines opérations marketing.

Dans ses nouvelles règles, les autorités chinoises ordonnent également aux diffuseurs de véhiculer une image plus masculine des hommes. Face à une baisse de la natalité dans le pays,

Pékin fustige l'allure efféminée de certaines célébrités, inspirées par les pop-stars coréennes.

"Il faut renforcer et promouvoir vigoureusement l'excellence de la culture traditionnelle chinoise et la culture socialiste avancée" a rappelé le Régulateur de l'audiovisuel chinois.

AVIS DE DECÈS

La Famille JOHNSON du Togo, du Bénin et du Ghana,
La Famille AGBOSSOU,
La Famille SEPENY,
Veuve Ana Doéié JOHNSON née SEPENY,

Les enfants du Défunt : JOHNSON Yolande, Bentiwa, Orphé Kuéku-Banka, Gaby Ekouma, Apamba, Chérifa, Aba, charlotte, Amissamba, Mana Jojo, Jaspas, Patience.

Ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à Dieu de leur très cher et regretté :



Job Kofi Gyasi JOHNSON

Ancien Directeur de l'Hotel Central de Sokodé
et de l'Hotel Le Lac Agbodrafo
survenu le 14 août 2021 dans sa 91^{ème} année.

Les obsèques se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSEQUES

Vendredi 10 Septembre 2021

17h: Culte-veillée et de chants en l'église méthodiste de Hanoukopé

Samedi 11 septembre 2021

08h00 : Levée du corps.

08h30 : Culte d'enterrement et d'action de grâce au même Temple suivi de l'inhumation cimetièrre municipale d'Adjido à aného dans la plus stricte intimité familiale.

Maison mortuaire : Domicile du défunt à Lomé quartier Attikpa, maison Job Kofi Gyasi JOHNSON non loin du CEG Attikpa.

N.B. : Les cérémonies se dérouleront dans le strict respect des mesures sanitaire Covid 19.

NI GERBE NI COURONNE !



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES ITIE AU TOGO

L'identité des propriétaires miniers à divulguer

En 2014, une campagne mondiale a révélé que des entreprises dont la propriété n'est pas identifiée sont impliquées dans des transactions transfrontalières frauduleuses ou illégales, pour des milliards de dollars américains tous les ans. Par la suite, la Norme ITIE 2019 (en son Exigence 2.5) prévoit que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE devront, à partir du 1^{er} janvier 2020, demander aux entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou y détiennent une participation directe de divulguer publiquement les informations relatives à la propriété effective et d'identifier les personnes politiquement exposées (PPE). La Norme recommande également que les données sur la propriété effective soient rendues disponibles au moyen de registres publics. Elle exige aussi du groupe multipartite d'évaluer les éventuels mécanismes existants afin de s'assurer que les informations publiées sur la propriété effective sont fiables et de convenir d'une approche garantissant que ces entreprises veillent à l'exactitude des informations sur la propriété effective qu'elles fournissent.

La divulgation des bénéficiaires effectifs des sociétés extractives permet donc de connaître qui a accès aux ressources minières et d'identifier les cas potentiels de conflits d'intérêts ou de corruption, et mieux reconnaître les vrais investisseurs des spéculateurs. Elle pourrait donc rendre plus effectifs les dispositifs en place en matière de lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et les conflits d'intérêt en particulier, mais plus généralement les flux financiers illicites.

Le Togo est-il en règle ? En décembre 2016, le pays a adopté une feuille de route sur la mise en œuvre de cette Exigence 2.5. A l'étape actuelle, on en est aux conclusions d'une étude ayant consisté à proposer une note d'orientation qui permet une divulgation systématique de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises opérant dans le secteur extractif au Togo. C'est le Comité de pilotage ITIE-Togo qui avait lancé ladite étude dans le cadre de l'implémentation de la feuille de route et pour se conformer à l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE 2019. Le Consultant commis pour l'étude (Karim Lourimi) devait identifier les actions permettant la divulgation systématique des données sur les bénéficiaires effectifs (BE) ; les moyens d'obtenir des entreprises participantes des garanties quant à l'exactitude des informations de propriété effective qu'elles fournissent ; toute mesure nécessaire pour alimenter le débat et les décisions du Groupe multipartite concernant la définition de la propriété réelle, les seuils, les divulgations sur les opérations conjointes et les obligations de déclaration pour les personnes exposées politiquement ; les étapes et les échéances pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Sur la base des constats du Consultant, on en arrive à une démarche de mise œuvre de l'Exigence 2.5 en **six (6) axes**, avec des **options proposées (ou actions à mettre en œuvre)** qui pourraient être prises en compte par le Comité de pilotage ITIE-Togo. Il s'agit de *la définition des bénéficiaires effectifs et des personnes politiquement exposées ; des données d'identification des bénéficiaires effectifs ; du périmètre des entités assujetties à la divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs ; des mécanismes et du cadre de la collecte des données ; des mécanismes d'assurance de la qualité des données divulguées ; et du registre de divulgation des données.* En somme, le chemin à baliser avant de respecter l'Exigence.

Données pour l'identification des bénéficiaires effectifs. Engager des consultations avec le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), l'Office togolais des recettes (OTR), la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) et la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) et la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), pour convenir des données dont la collecte est obligatoire ou volontaire pour l'identification des BE ; convenir des données dont la collecte est obligatoire mais qui ne seront pas divulguées ; élaborer et approuver un modèle de collecte des données sur les BE ; élaborer une note d'orientation sur le remplissage du modèle de déclaration des BE par les entités assujetties. Selon les exigences de la Norme ITIE, la déclaration des entreprises devra inclure l'identité des bénéficiaires effectifs, leur degré de participation et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle des dites entreprises.

Définition du bénéficiaire effectif et des personnes politiquement exposées. Ici, trois (3) aspects nécessitent une décision du Comité de pilotage ITIE-Togo, à savoir la définition de la notion du bénéficiaire effectif ; le seuil d'intérêt à retenir pour l'identification des bénéficiaires effectifs ; et la définition de la notion des personnes politiquement exposées. Et pour chacun d'eux, des options pouvant être envisagées par le Comité : 1) adopter une définition basée sur celle de la loi uniforme du 4 mai 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA, moyennant sa modification pour l'accommoder aux déclarations des entreprises – «le bénéficiaire effectif est toute personne physique qui, directement ou indirectement, par tout procédé, y compris par le biais d'actions au porteur, exerce en dernier ressort le contrôle effectif sur une personne morale ou une construction juridique» ; 2) appliquer un seuil entre

15 et 25% pour l'identification des bénéficiaires effectifs et un seuil moins important (entre 0 et 5%) pour les personnes politiquement exposées – la définition à retenir dans ce cas serait : «le bénéficiaire effectif est toute personne physique qui, directement ou indirectement, par tout procédé, y compris par le biais d'actions au porteur, exerce en dernier ressort le contrôle effectif sur une personne morale ou une construction juridique. Le contrôle effectif est présumé pour toutes les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement au moins...% du capital ou des droits de vote de l'entité assujettie ; ou toutes les personnes physiques qui exercent, par d'autres moyens, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité assujettie ou sur l'assemblée générale de ses associées ou actionnaire. En plus de ce qui précède, toute personne politiquement exposée détenant directement ou indirectement un intérêt (y compris inférieur à 15-25%) dans l'entité assujettie ou y exerce un contrôle doit être également déclarée comme bénéficiaire effectif» ; 3) convenir une définition qui prend en compte les deux textes que sont la loi uniforme 2018-004 et la loi organique n°2020-003 du 24 janvier 2020 fixant les conditions de déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics au Togo.

Périmètre de la divulgation. Pour couvrir toutes les sociétés titulaires d'un titre minier (ou d'une autorisation minière) actif ou qui soumissionnent pour l'octroi d'un titre minier (ou d'une autorisation minière), des préalables doivent être mis en œuvre, comme l'amendement du Code minier pour introduire l'obligation de déclaration des bénéficiaires effectifs des titulaires des titres miniers (ou autorisation) ou les sociétés qui font une demande ; ou la prise d'un décret sur la divulgation des bénéficiaires effectifs incluant les modalités de collecte, de déclaration, de traitement et de divulgation des données ainsi que les contrôles. Dans les deux cas, il est possible de faire un renvoi aux textes en vigueur pour la définition des BE, des PPE et les sanctions. Et pour aller au-delà du périmètre de l'ITIE pour couvrir les sociétés et constructions juridiques quel qu'en soit le secteur d'activité, publier un arrêté interministériel tenant compte des exigences de la Norme ITIE et couvrant notamment la procédure de déclaration, la gestion de l'accès au registre des bénéficiaires effectifs et la conservation des données, les infractions et les sanctions, et les dispositions transitoires. Par ailleurs, les textes d'application du code minier doivent exiger la déclaration sur le bénéficiaire effectif comme document obligatoire pour les demandes de titres miniers ou d'autorisations minières.

Procédures de collecte, de contrôle et de fiabilisation des données. La revue de l'existant en

ce qui concerne les registres susceptibles de contenir des informations exhaustives et fiables permettant de satisfaire à l'Exigence 2.5 permet de formuler les propositions de procédures et de périodicité de collecte des données : étudier la faisabilité de l'intégration d'une fonctionnalité sur les bénéficiaires effectifs au niveau du système de gestion du cadastre minier ; prévoir des dispositions dans le Code minier pour donner une base légale à cette obligation ; renforcer les capacités du personnel de la Direction des mines et de la géologie sur le BE ; élaborer un manuel de procédures, formalisé et validé, de traitement des informations, d'instruction des dossiers et de contrôle des données sur le BE ; mettre en place un système sécurisé et de protection des données collectées ; mettre à jour la base de données pour ce qui concerne les anciens détenteurs de titres miniers ; réaliser une interconnexion avec le RCCM pour la mise à jour des modifications apportées sur les actes des sociétés ; désigner un administrateur (structure de contrôle) indépendant de la base de données pour en assurer le caractère intègre, exhaustif et probant des informations saisies dans la base ; envisager la mise en place d'un «Registre des bénéficiaires effectifs (RBE)» placé sous l'autorité du ministère en charge de la justice et annexé au RCCM ; intégrer de nouvelles fonctionnalités dans le système informatisé de gestion du RCCM pour la prise en compte du bénéficiaire effectif ; sensibiliser les notaires sur le cadre légal des bénéficiaires effectifs et aux enjeux ; harmoniser le cadre et les informations à requérir aux fins de rédaction des actes ; mettre à jour la base de données des sociétés déjà immatriculées ; renforcer les capacités des greffiers sur le cadre légal de la divulgation des bénéficiaires effectifs (à mettre en place) ; assurer des ressources financières suffisantes pour la maintenance en état de fonctionnalité du système.

Le RBE devra tenir compte des aspects suivants : les données divulguées informent sur les moyens d'exercice de contrôle et le taux de contrôle ; les données publiées doivent être structurées et détaillées pour assurer l'interopérabilité du registre ; les données publiées comprennent suffisamment d'informations pour éviter toute ambiguïté ; les données historiques sont conservées et publiées ; et les données sont collectées et publiées en temps opportun.

Procédures d'assurance des données sur les bénéficiaires effectifs. Le Comité de pilotage peut envisager de : instituer cette procédure dans le guide de déclaration des bénéficiaires effectifs et dans le dispositif réglementaire ; élaborer un guide de remplissage de la déclaration sur les bénéficiaires effectifs ; rendre effective, par un contrôle périodique et régulier, la tenue des registres des actionnaires par les entreprises ; préciser et



attribuer le pouvoir de contrôle de conformité aux dispositions du Code pénal à une administration qui a un pouvoir réel de sanction (exemple OTR) ; réviser le périmètre de confidentialité des données et informations détenues par les corps de contrôle d'Etat ; adhérer aux forums et cadres régionaux, sous-régionaux et internationaux offrant des cadres d'échange automatique de renseignements ; appliquer des standards internationaux dans la collecte et le traitement des données sur le BE ; renforcer les capacités des cadres des administrations sur l'identification des BE et son usage dans la détection des fraudes, la corruption, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale ; accélérer l'implémentation des dispositions de la loi organique 2020-003 ; impliquer la Cour constitutionnelle et le Médiateur de la République dans les consultations autour du dispositif légal sur les PPE ; mettre en place un registre des PPE au niveau de la Cour constitutionnelle ; lever l'interdiction de communiquer à une administration tierce les informations contenues dans les déclarations des biens des personnes politiquement exposées ; élaborer un manuel de procédures pour la mise en œuvre des contrôles ; réaliser une évaluation de l'action des corps de contrôle et une étude sur les échanges de renseignements entre les corps de contrôle ; renforcer les capacités des agents de contrôle.

Politique de divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs. Abstraction faite des options retenues pour la collecte des données sur les bénéficiaires effectifs, les informations collectées doivent être, à terme, disponibles en ligne, accessibles librement sans conditions ou frais, et disponibles en

format de données ouvertes. Sur la base de ces critères : mettre à jour le système de gestion du cadastre avec une fonctionnalité permettant la saisie des données sur les bénéficiaires effectifs / personnes politiquement exposées ; prévoir une base légale qui donne force probante et valeur juridique aux données saisies dans le système, en complétant les dispositions du Code pénal par des dispositions au niveau du Code minier ; désigner la structure en charge d'administrer la base de données afin de s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts ; renforcer les capacités des agents de la Direction des mines ; rendre obligatoire, par une circulaire, la déclaration des bénéficiaires effectifs lors de la demande d'un nouveau permis (ou lors de la soumission d'une offre dans le cas d'appel d'offres), lors de renouvellement, lors de transaction et lors de changement de contrôle ; insérer dans le modèle de convention minière une disposition relative aux obligations des sociétés par rapport à la communication des données prévues par la Norme ITIE sur les bénéficiaires effectifs.

A noter que le Comité de pilotage est l'organe de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du processus ITIE au Togo, selon les orientations définies par le Conseil national de supervision. Il est présidé par le ministre en charge des mines et composé des représentants de l'administration publique, des entreprises et des représentants des organisations de la société civile. C'est à lui de trancher dans toutes ces propositions pour que le Togo se conforme à cette Exigence 2.5 de la Norme ITIE. Les résultats de l'étude sont connus depuis mars 2021.

RENTREE PARLEMENTAIRE

Les conclusions de la CNAP seront-elles inscrites à cette 2ème session de l'année?

Eric J.

La rentrée solennelle de la deuxième session de l'année de l'Assemblée nationale s'ouvre ce mardi matin, conformément aux dispositions constitutionnelles. Habituellement, elle est consacrée à l'étude de la loi de finance de l'année budgétaire suivante. Au siège de l'Assemblée nationale, on informe qu'en plus de cela, une vingtaine de projets de lois sont sur la table des députés. S'ils sont tous étudiés et adoptés, ce serait un peu plus donc que la précédente session.

En effet, de Mars à Juin 2021, les députés ont adopté 15 projets de lois dont : le projet de loi autorisant la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire au Togo ; le projet de loi portant prorogation du délai d'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi ; le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'annexe VI de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), adoptée le 02 novembre 1973 à Londres en An-

gleterre ; le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la convention internationale (convention FAL), signée le 09 avril 1965 à Londres. Pour terminer le mois de Mars, les députés ont étudié et adopté les Projets de loi relatif au casier judiciaire national automatisé et celui modifiant la loi organique fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des services du médiateur de la République.

Le mois d'Avril a connu l'adoption du projet de loi portant code de procédure civile. Le mois de Mai, projet de loi fixant les règles d'organisation, de développement et de promotion des activités physiques et sportives au Togo ; le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki et le projet de loi autorisant la ratification de la Charte africaine sur la Sécurité Routière, adoptée le 31 janvier 2016 à Addis-Abeba. La 9è séance plénière a été consacrée

à l'examen du projet de loi relatif à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral.

Au mois de Juin, les députés ont examiné 4 projets de lois : la relecture du Projet de loi portant Code du travail ; l'examen du projet de loi organique modifiant la loi organique n°2020-003 du 24 janvier 2020 fixant les conditions de déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics ; le Projet de loi organique modifiant la loi organique n°2018-006 du 20 juin 2018 relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ; et le projet de loi autorisant la ratification de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, adoptée à Malabo en Guinée Equatoriale le 27 juin 2014.

Pour la nouvelle session, on verra si certaines des propositions de la CNAP, notamment les modifications à apporter au code électoral, seront inscrites à l'agenda des discussions dans l'hémicycle.

LOGEMENTS SOCIAUX

Des sites de Dalavé et Aflao-Sagbado à aménager, Tokoin Gbadago à restructurer

*Un appui-conseil pour les 20.000 logements décents

Late Pater

Dans la feuille de route du gouvernement togolais, les autorités ambitionnent de construire 20 000 logements décents à coûts abordables pour les populations à faible revenu et à revenu intermédiaire à l'horizon 2025. Dans la mise en œuvre de cette vision, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) a élaboré en mai 2021 le document de formulation et d'orientation qu'il a partagé avec les partenaires en développement notamment la Banque Mondiale, la BOAD, la BAD et la SFI qui ont manifesté un réel intérêt pour ce programme.

En conseil des ministres, le gouvernement avait annoncé deux sites qui doivent accueillir les premières maisons. Il s'agit du site de Dalavé-Havédoumé (encore appelé Tonoukouti) et d'Aflao Sagbado. « Il s'agit des sites pilotes dont l'expérience sera étendue sur l'ensemble du territoire », a expliqué le ministre de l'urbanisme Kofi Tsolenyanu.

Ainsi, dans l'optique de lever les différents obstacles à la production de logements dans l'espace UEMOA et d'appuyer le gouvernement pour l'atteinte des objectifs assignés dans ses initiatives, le Togo bénéficie d'un projet régional de « Financement du Logement Abordable dans l'Espace UEMOA » (PFLA) financé par le Groupe de la Banque Mondiale par le biais l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

Aminata Lo Paye, la représentante résidente de la Commission de l'UEMOA au Togo, a indiqué que le PFLA s'inscrit dans le cadre de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire (PATC) qui se décline en une série d'actions au rang desquelles figure le Programme Indicatif Régional Urbain (PIRDU). Dans ce cadre, un groupement de consultants KERE-Avocats/PERSPECTIVE/LUMEN Consulting a été recruté pour un appui-conseil afin d'améliorer la politique de production foncière et accé-



Le ministre Kofi Tsolenyanu entre Mme Aminata Lo Paye et Papa Madiaw Seck

lérer le rythme de la production de logements sur les sites pilotes. Elle a précisé que le groupement de Consultant travaillera avec les différents démembrés du ministère de l'urbanisme en collaboration avec la cellule d'exécution du projet de même que tous les acteurs impliqués dans la chaîne de production du logement afin d'assurer un impact rapide notamment en matière d'ingénierie financière, de conseil juridique, de conception et de gestion de projet et d'appui institutionnel.

Pour le ministre de l'urbanisme, le dit projet vient en effet donner un tremplin au programme de construction de logements sociaux repris dans la feuille de route gouvernementale sous l'impulsion du chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé qui a inscrit au rang des priorités nationales, le volet de l'aménagement urbain. Il est indiqué qu'en 2018, les besoins en logements décents au Togo à l'horizon 2020 étaient déjà à cinq cent mille (500.000) unités. Les prévisions et les estimations actuelles devraient être beaucoup plus importants à l'horizon 2030.

Le gouvernement s'investi donc pour la restructuration du processus de viabilisation et d'aménagement urbain dans lequel le pays s'est résolument engagé depuis quelques années, en tenant compte des nouvelles réalités économiques, socio-démographiques et technologiques. « C'est le moment de redéfinir les priorités et les politiques de développement démographiques. Le Togo, en 1988, avait déjà adopté une loi portant création du fonds de développement de l'habitat et l'adoption en 2009 de la stratégie nationale de logement », fait savoir le ministre.

Selon l'autorité, l'accroissement de la population qui a pour corollaire une forte concentration humaine dans les centres urbains rend urgente la mise en œuvre des stratégies adéquates pour répondre à la demande de logement. Il y a donc nécessité d'entreprendre des travaux d'envergure destinés à combler le déficit de logement, d'endiguer l'insécurité foncière et d'orienter le processus d'urbanisation selon les normes internationales et des impératifs du développement durable.

Il faut donc renforcer les capacités des acteurs œuvrant dans le secteur. Un atelier dans ce sens a été organisé la semaine dernière à Lomé à cet effet. Il s'est agi pour les participants de discuter d'importance dont la prise en charge est déterminante pour la mise en œuvre de la politique d'urbanisation du Togo, d'établir un diagnostic des défaillances du marché du logement en faisant ressortir les conséquences de celles-ci pour les populations à faible revenu et à revenu intermédiaire ; de répertorier les mécanismes de développement du financement du logement, notamment le financement hypothécaire qui s'appuie sur la propriété foncière ; de réaliser un inventaire des outils de planification et de programmation immobilière ; et enfin de concevoir et de mettre au point un canevas juridique, technique et institutionnel inspiré des expériences du pays et de celles des pays frères qui sont en avance dans ce domaine.

Le ministre Kofi Tsolenyanu a remercié les partenaires techniques et financiers, notamment la BAD et l'UEMOA qui se sont investis auprès du gouvernement pour leur appui multiforme dans le cadre de ce projet.

PROJET WACA RESIP

Pour sa réussite, les OSC du golfe sollicitées et formées

Eric J.

Des représentants des organisations de la société civile du grand Lomé s'approprient le projet WACA ResIP depuis hier à Lomé. La rencontre a pour objectif de sensibiliser les OSC de la zone de couverture du projet WACA ResIP afin de les mobiliser pour leur implication dans la réussite du projet. « Pour pouvoir réussir le projet, nous nous associons avec ceux-là qui peuvent nous aider à mobiliser et à faciliter cette adhésion. Les organisations de la société civile, pour ce que nous savons, peuvent nous être utiles, être des partenaires avec lesquels nous pouvons compter. C'est pour cela on a souhaité échanger avec eux, et les mobiliser pour l'ensemble des activités que nous aurons à faire avec eux », a indiqué le coordonateur du projet WACA ResIP au Togo, Dr. Adou Rahim Alimi Assimiou, le coordonateur du projet WACA ResIP au Togo.

Les OSC n'en demandent pas mieux et attendent beaucoup de la mise en œuvre de ce projet. Cette rencontre de Lomé est donc une aubaine pour elles afin d'en savoir plus sur le projet afin de jouer pleinement leur rôle de vigie et de suivi des sous projets.

Il faut dire que le programme WACA a été développé en partenariat avec les populations d'Afrique de l'Ouest qui vivent sur la côte



et en dépendent pour leurs moyens de subsistance, leur nutrition, leur sécurité alimentaire et leur prospérité. Le programme appuie les efforts déployés par les pays pour améliorer la gestion de leurs ressources côtières communes et réduire les risques naturels et anthropiques auxquels sont exposés les communautés côtières. WACA stimule le transfert de connaissances, encourage le dialogue politique entre les pays et mobilise des financements publics et privés pour lutter contre l'érosion côtière, les inondations, la pollution et l'adaptation au changement climatique. Le programme WACA se compose de projets nationaux, d'activités d'intégration régionale et de soutien, et d'une plate-forme WACA en tant que mécanisme per-

mettant d'élargir les connaissances, le dialogue et le financement.

En Juin dernier, La Banque mondiale a annoncé l'approbation d'un financement additionnel de 36 millions \$, soit environ 20 milliards FCFA de l'Association Internationale de Développement (IDA) au Togo et au Bénin dans le cadre du projet. Selon coordonnateur du projet au Togo, ces nouvelles ressources permettront de poursuivre la mise en œuvre des projets de protection de la côte au Togo. Elles financeront dans ce pays, « la construction et l'extension des épis à Agbodrafo et Aného, le remplissage des bras de lagunes abandonnés à l'est de l'embouchure à Aného, ainsi que la construction de pistes cyclables et parkings à Agbodrafo et Sanve-Condji », fait-on savoir.

Les premiers travaux du projet au Togo vont voir la mise en place des épis entre Agbodrafo et Kpémé et la réhabilitation de six épis et d'un brise-lames, précédemment construits dans la ville d'Aného.

Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) / Pour cette saison...

Une population active féminine, à une proportion de 40%

Jean AFOLABI

La campagne agricole 2021-2022 est en marche au Togo, fait constater le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural. « Démarrée avec un début difficile des pluies, elle occupe bien le temps des agriculteurs actuellement sur toute l'étendue du territoire. Tirant les leçons des conditions difficiles dans lesquelles s'est déroulée la campagne agricole écoulée, conditions liées aux aléas climatiques et à la pandémie de la Covid-19, les producteurs sont plus qu'aguerris pour obtenir de meilleurs résultats au cours de cette nouvelle campagne ». Dans cette dynamique, précise-t-on, il est créé un environnement favorable à l'atteinte des objectifs ainsi assignés au secteur agricole,



notamment la mise en place dans les 5 régions du pays des Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP), la mobilisation et l'accompagnement des coopératives agricoles par les services techniques du ministère sur les sites, la mobilisation et le déploiement des intrants.

L'idée de créer des Zones d'amé-

nagement agricole planifiées (ZAAP) sur l'étendue du territoire répond au souci du gouvernement de réduire la pauvreté au sein des communautés rurales, surtout un niveau des jeunes et des femmes ; d'améliorer la productivité des paysans et de renforcer leurs moyens de subsis-

(suite à la page 7)



FOOTBALL/QATAR 2022/

Paulo Duarte : "Il faut améliorer des choses, il faut souffrir"

Le début des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022 est catastrophique pour le Togo. Les éperviers perdent leurs deux premiers matches face au Sénégal (0-2) et face à la Namibie (0-1). Des résultats qui montrent le niveau actuel des Eperviers du Togo.

Hervé A.

Après sa défaite face au Sénégal (0-2), le Togo a manqué l'occasion de se relancer en s'inclinant face à la Namibie (0-1) à domicile au Stade de Kégué. Elmo Kambindu a inscrit le seul but de la partie d'un ciseau retourné (0-1, 53e), tandis que Limbondi, qui avait la balle de break au bout du pied, a ensuite trouvé le poteau.

Avec 4 points de retard sur la Namibie et potentiellement 6 sur le Sénégal qui se déplace ce mardi au Congo, les Eperviers de Paulo Duarte se retrouvent déjà mal en point puisque seule la première place du groupe est qualificative pour les barrages.

Le Sélectionneur national Paulo Duarte mesure l'ampleur de la tâche qui l'attend et fait son diagnostic après ces deux premières journées : "Il y a trois secteurs très importants à renforcer (...). Je veux d'un latéral gauche

plus expérimenté, j'ai besoin d'un milieu récupérateur. On a besoin d'un nouveau numéro 10 (...). Il nous manque un axial pour jouer avec Djene", a laissé entendre le technicien portugais.

Paulo Duarte est conscient du niveau faible actuel de son équipe : "Nous sommes loin d'être une grande équipe. N'invertissons pas la pyramide. On a besoin de beaucoup de choses" ajoute-t-il. Toutefois, le sélectionneur met un doigt sur le léger progrès des éperviers : "Dans l'attitude, dans l'agressivité nous sommes meilleurs mais pas comme je veux, pas comme le football a besoin" affirme-t-il avant de reconnaître que "Pour gagner, il faut travailler, il faut améliorer des choses, il faut souffrir."

Les éperviers retrouvent le Congo en aller-retour début octobre pour les 3e et 4e journées des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA 2022.



SPORT FINANCES

Les chiffres fous du premier contrat de Neymar au PSG dévoilés

Le journal espagnol El Mundo a lâché une petite bombe ce week-end en révélant au grand jour les détails du premier contrat signé par Neymar avec le Paris Saint-Germain. Un contrat pharaonique de près de 217 millions en salaire brut sur cinq ans, signé en août 2017.

L'opération Neymar à Paris a coûté une somme colossale au PSG. En plus des 222 millions d'euros déboursés pour payer la clause libératoire du Brésilien au Barça, le club parisien a offert un contrat en or massif à Neymar.

Selon les documents confidentiels du contrat de Neymar signé le 3 août 2017 dévoilés par El Mundo, le numéro 10 a gagné exactement 3.069.520 euros bruts par mois, soit près de 37 millions d'euros bruts chaque année (hors primes), lors de son premier bail avec le club de la capitale française. Une prime éthique mensuelle était également incluse dans

le contrat pharaonique. Son montant? 541.680 euros, dont 375.000 euros garantis chaque mois. La star brésilienne était donc le joueur le deuxième joueur le mieux payé de la planète en 2017, derrière son ami Lionel Messi.

Après impôts, Neymar avait l'assurance de gagner 2.125.000 euros. Le PSG s'était engagé à couvrir toutes les dépenses fiscales, même si la loi évoluait en France. Pour éviter de payer trop d'impôts, Paris a profité du dispositif d'impatriation, qui prévoit un avantage de 50% en matière d'imposition pour les personnes domiciliées fiscalement hors de France pendant cinq ans.

Une sixième année de contrat avait été mise en option. La rémunération de Neymar devait sensiblement augmenter en cas d'activation de cette prolongation de contrat. En effet, le Brésilien devait toucher 50,5 millions d'euros bruts pour cette année de contrat supplémen-



taire. Mais depuis, Neymar a signé un nouveau bail avec le PSG et s'est engagé jusqu'en 2025. Les montants de son nouveau contrat auraient un peu varié, rapporte El Mundo.

Le journal espagnol révèle par ailleurs que les droits d'image de Neymar ont été intégralement cédés au PSG. Enfin, les honoraires versés aux agents du

Brésilien (le père de Neymar, Pini Zahavi et Laurent Gutsmuth) ont été réglés en dehors du contrat signé par l'ex-joueur du Barça.

L'opération Neymar aurait donc coûté la somme folle de 489 millions d'euros au PSG (clause payée au Barça + salaire et primes, NDLR).

BREVES

L'Australie égalise ses primes

Les autorités australiennes ont annoncé jeudi 2 septembre, via un communiqué, leur décision d'accorder aux médaillés des Jeux paralympiques de Tokyo des primes d'un montant équivalent à celles versées aux médaillés olympiques, soit 20 000 dollars australiens pour un titre (environ 12 500 euros).

La polémique était en train de monter dans le pays depuis quelques jours sur l'inégalité de traitement entre les deux événements. Deux athlètes féminines, la joueuse de rugby Chloe Dalton et la triathlète handisport Katie Kelly, ont même lancé une campagne de financement participatif pour soutenir les médaillés paralympiques.

"Notre gouvernement veillera à ce que les athlètes paralympiques australiens reçoivent des primes pour avoir remporté des médailles aux Jeux de Tokyo, conformes aux primes versées aux médaillés olympiques de Tokyo", ont déclaré le Premier ministre Scott Morrison et le ministre des Sports Richard Colbeck dans un communiqué commun.

Cette décision garantit que Paralympics Australia pourra récompenser nos champions paralympiques de façon équivalente aux aides financières accordées par le Comité olympique australien aux athlètes médaillés à Tokyo." L'Australie a remporté 46 médailles, dont 17 en or, aux Jeux olympiques de Tokyo. Elle a pris la sixième place du tableau des médailles.

Aux Jeux paralympiques, sa délégation pointait au huitième, vendredi 3 septembre au terme de la session du matin, avec 70 médailles, dont 18 en or. L'une de ses athlètes, la cycliste Paige Greco (photo ci-dessus), a même remporté la première médaille d'or des Jeux, en décrochant mercredi 25 août la victoire dans la poursuite individuelle.

Samuel Eto'o annonce sa candidature

La Légende du football camerounais, Samuel Eto'o a annoncé sa candidature à la présidence de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT), jeudi, dans un entretien avec la télévision publique béninoise (RTB).

"Je serai candidat à la présidence de la FECAFOOT", a dit Eto'o, confirmant ainsi des informations parues dans la presse camerounaise ces derniers jours. "Quand je m'engage dans quelque chose, c'est pour aller jusqu'au bout", a assuré le double champion d'Afrique en 2000 et en 2002 avec les Lions Indomptables.

Samuel Eto'o, qui a joué dans les plus grands clubs du monde (Real et FC Barcelone en Espagne, Chelsea en Angleterre et Inter Milan en Italie), a gagné à quatre reprises le Ballon d'or africain.

L'élection à la présidence de la FECAFOOT est prévue en octobre prochain.

Le 15 janvier dernier, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a annulé le processus électoral ayant conduit Seidou Mbombo Njoya et son comité exécutif à la tête de la Fédération camerounaise de football, en décembre 2018. Toutefois, la Fifa avait décidé, "conformément aux recommandations de la juridiction sportive", de maintenir l'équipe en place pour gérer les affaires courantes et organiser de nouvelles élections.

Des médias camerounais évoquent aussi les candidatures de l'ancien international Geremi Njitap de même que celle du président sortant, Seidou Mbombo Njoya, à la présidence de l'instance dirigeante du football camerounais.

Jill Ellis débarque à la FIFA

La FIFA a nommé Jill Ellis à la tête du Groupe consultatif technique sur l'avenir du football féminin. Cet organe réunira des personnalités de premier plan appelées à réfléchir ensemble à l'avenir de la discipline. L'ancienne sélectionneuse des États-Unis, double lauréate de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA™, travaillera aux côtés d'acteurs venus de tous les horizons, afin d'étudier de nouvelles pistes pour améliorer le calendrier des matches, mais aussi le développement et la compétitivité du football féminin, partout dans le monde.

"Le football féminin connaît actuellement une période de forte croissance, mais il ne peut pas se permettre de se reposer sur ses lauriers", estime le Président de la FIFA, Gianni Infantino. "Par son expertise, son expérience et son esprit avant-gardiste, Jill représente à nos yeux la candidate idéale pour mener cette réflexion et maintenir la discipline sur cette trajectoire ascendante."

"Je suis impatiente de travailler avec la FIFA et de réunir les plus brillants esprits du moment", précise l'intéressée. "Je m'attends à un dialogue riche et constructif, qui doit nous permettre de trouver des solutions pour améliorer l'écosystème du football féminin. Nos discussions porteront probablement sur l'introduction de compétitions plus intenses et plus régulières à tous les niveaux, l'optimisation des structures de formation et l'amélioration du niveau des entraîneurs et des éducateurs. Mais cette liste n'est pas exhaustive ; aucun sujet n'est tabou."

Plus d'un milliard de téléspectateurs dans le monde ont suivi la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019™. Pour la première fois, 32 équipes participeront à la phase finale lors de l'édition 2023, en Australie et Nouvelle-Zélande. Le groupe de réflexion mené par Ellis aura donc la lourde tâche de guider l'évolution du football féminin à partir de 2024 et au-delà.

Sheikh Ahmad dans le viseur de la justice américaine

Les ennuis s'accumulent pour Sheikh Ahmad Al-Fahad Al-Sabah. Actuellement en plein procès à Genève pour des accusations de complot contre le régime koweïtien, l'influent dirigeant olympique pourrait également avoir bientôt affaire à la justice américaine. Cette fois, les faits concernent la FIFA, où le Koweïtien a siégé pendant plusieurs années au sein du comité exécutif.

L'agence Associated Press a eu accès à un document du Département américain de la Justice faisant état de soupçons de racket et de corruption concernant non seulement Sheikh Ahmad, mais également un autre dirigeant sportif koweïtien. Pas le moindre, puisqu'il s'agit de l'actuel président de la Fédération internationale de natation (FINA), Husain al-Musallam (photo ci-dessous).

Le document en question provient de l'ambassade des États-Unis au Koweït. En 2017, ses services ont déposé une demande de collaboration auprès des autorités du pays, dans le cadre d'une enquête sur plusieurs comp-

tes bancaires suspects.

Le document confirme que Sheikh Ahmad, membre du CIO et président en retrait de la Solidarité olympique et de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO), fait l'objet d'une enquête de la justice américaine dans le cadre du "Fifagate". Ils détaillent une série de virements, pour un montant total d'environ 1 million de dollars du Koweït, depuis les comptes bancaires de plusieurs dirigeants koweïtiens et d'organisations dirigées par Sheikh Ahmad, à un officier de la FIFA, l'Américain Richard Lai, ancien président de la Fédération de football de Guam.

Richard Lai compte parmi les dirigeants du football mondial emportés par le raz-de-marée du "Fifagate". Présenté en avril 2017 devant un tribunal américain, il a reconnu avoir participé à un vaste système de corruption et admis avoir reçu des pots-de-vin d'un groupe de Koweïtiens en échange de sa voix et son influence. Richard Lai a accepté de payer une amende de 1,1 million de dollars, a été radié à vie du monde du football, mais n'a toujours pas été condamné.



Sheikh Ahmad Al-Fahad Al-Sabah et Husain al-Musallam ne partagent pas seulement la nationalité koweïtienne. Les deux hommes se connaissent bien. Ils sont même souvent présentés comme des alliés dans l'univers olympique. Le premier préside depuis 1991 l'Association des comités olympiques asiatiques (OCA), une fonction dont il n'a pas souhaité se défaire malgré ses ennuis judiciaires. Le second en a été le directeur général pendant plus de quinze ans.

Interrogé par Associated Press, Sheikh Ahmad a expliqué avoir de-

mandé aux autorités du Koweït de fournir à l'ambassade américaine tous les documents demandés. "Je n'ai rien à cacher", assure-t-il.

Husain al-Musallam, de son côté, a déclaré pendant les Jeux de Tokyo n'avoir jamais été interrogé par la justice américaine.

Les deux hommes ont été cités à partir de 2017 dans l'enquête des États-Unis sur la corruption à la FIFA et dans le football international. Mais ils ont toujours nié la moindre implication. Ils n'ont jamais été mise en examen.



LA TCE 2021



Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

DOUBLE CHANCE
Ticket à conserver pour le tirage des lots intermédiaires, s'il est non gagnant.

Lieu du tirage : Côte d'Ivoire

Date du tirage : vendredi 24 septembre 2021

NUL SI DÉCOUVERT

0-00000-000

200 FCFA

1- Gagne jusqu'à 500.000 FCFA au grattage!

2- Remporte un séjour à Abidjan et jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage!

3- Rafle jusqu'à 100.000 FCFA avec tes tickets non gagnants, au tirage des lots intermédiaires!

DATE DU TIRAGE : 24 SEPTEMBRE 2021

L'hygiène menstruelle

Un projet pour aider les jeunes filles togolaises

Etonam Sossou

L'un des facteurs qui poussent les filles à quitter prématurément l'école, au Togo, est la non-maîtrise du cycle menstruel. D'où le bien fondé du projet « Gestion de l'hygiène menstruelle en milieu scolaire chez la jeune fille ». Mise en œuvre par l'association Initiative Citoyenne pour la Transparence et le Développement Participatif (ICTDP).

Ainsi pendant un an, (juin 2021-juin 2022), elle compte, via ce projet, éduquer, sensibiliser et former les jeunes filles sur la gestion de l'hygiène menstruelle ou à éviter les grossesses précoces « Il s'agit d'aider la jeune fille à poursuivre normalement sa scolarisation en se protégeant grâce aux informations dont il dispose sur ses menstruations », a déclaré, Dambé Sabine Dounwourgue, Directrice exécutive de l'association, à nos confrères de

sociétécivilimedia.com

Un livret sur la gestion de l'hygiène menstruelle intitulé « Mes 28 règles » édité et validé en juillet dernier par des experts sera distribué aux jeunes filles élèves pendant l'année scolaire 2021-2022. « Dans ce livret, se trouvent 28 points qui expliquent en détail ce qu'est la menstruation, à quel âge on a ses premières règles, et que faire pour être plus épanouie », informe Sabine Dounwourgue. En plus du livret, l'association va fabriquer des serviettes hygiéniques réutilisables à base des pagnes recyclés et de tissus. Pour concrétiser ce volet du projet, l'association a recruté 4 jeunes filles, en fin de formation en couture qui ont besoin d'appui pour avoir une machine à coudre. « Elles ont été dotées de machines et du matériel qui l'accompagne et vont concevoir des couches et serviettes hygiéniques pour les mettre à la disposition des élèves. A la fin du

projet, les machines à coudre leur reviendront. Ce qui leur permettra d'être autonomes », précise le site d'information.

Dès la réouverture des classes 25 élèves par collège en raison de 20 établissements retenus dans le Grand Lomé, seront formées sur la thématique et pourront sensibiliser à leur tour leurs camarades des autres établissements. « 500 élèves sont des bénéficiaires directs du projet. L'association des parents d'élèves fait également partie intégrante de l'initiative. Des rencontres seront organisées afin d'échanger avec les parents sur le sujet », renchérit la Directrice exécutive de l'association ICTDP.

Le projet « Gestion de l'hygiène menstruelle en milieu scolaire chez la jeune fille » est soutenu par l'Association Africaine pour le Développement Durable (2A2D) basée à Bordeaux en France.

Période de vacances

Comment occuper les jeunes?

Etonam Sossou

Tout y passe ; tout est proposé pour rendre le moins harassant et le plus utile possible la longue période de vacances qui s'offre aux scolaires et étudiants. Des exemples et témoignages qui peuvent inspirer plus d'un. La gestion des vacances et un vrai casse-tête pour nombre d'enfants et de parents..

Des cas pratiques, des témoignages et réflexions sur les meilleures occupations des jeunes en vacances scolaires et académiques ont été livrés à cœur ouvert par des jeunes eux-mêmes, des parents, des éducateurs et autres encadreurs de la jeunesse.

« Vacances jeunes », puisque c'est le sujet, a donné lieu à un déploiement de connaissances, d'expériences vécues et de projets, petits et grands, que les jeunes et moins jeunes ont voulu mettre à la disposition de tous.

Occupations utiles ou non, cela dépend de quel côté on se trouve. Analyse faite sur la base des contributions, les occupations proposées sont essentiellement subordonnées au

genre de problèmes qui attendent le jeune au terme de la trêve. En somme, la plupart ont essayé de répondre plutôt à la question de savoir quels types de vacances pour assurer au mieux la prochaine rentrée scolaire ou académique?

Activités intéressées

Ainsi, pendant que d'autres envisagent aisément de se verser dans les sports, danses et autres loisirs pour vaincre l'oisiveté qui les guettent en cette période de trêve, d'autres ne voient leur salut que dans les travaux champêtres et autres activités lucratives. L'écolage devant en dépendre dès septembre prochain.

Des propositions de tous genres ont été enregistrées dans ce sens. Agriculture, élevage, transformation de produits alimentaires, artisanat, menuiserie, couture, coiffure, commerce, transports et autres services ont été décortiqués par les adeptes de vacances utiles et rentables. Jeux et voyages organisés, formations en informatique ou en petits métiers, sommeil à volonté, voilà ce qui constituerait le menu d'autres vacanciers pour qui cette période doit être à juste titre consa-

crée à la détente. Cette option est soutenue par les conseillers de jeunesse et d'animation, spécialistes des questions de jeunes. Mais au-delà des concepts, la gestion des vacances dépasse le simple tempérament subjectif pour devenir une affaire d'environnement et de conjoncture socio-économique globale qu'essaient de gérer au mieux les enfants et les parents afin d'en tirer le meilleur parti.

Je vends des céréales

« Pendant les vacances, j'exerce plusieurs activités à la fois pour pouvoir gagner plus d'argent à la rentrée et m'acheter les fournitures scolaires », affirme Edoh, 12 ans. Ces activités sont dans le commerce et l'agriculture. Quelques exemples: « Chaque année à partir du mi-juin, je vends au marché le tapioca, le haricot et le maïs de 8h à 17h. Le soir de 19h à 22h je suis employé par un service de nettoyage. Je fais ainsi chaque vacance pour alléger la charge de mes parents à la rentrée scolaire. Je vais au village aider mes grands parents dans les récoltes. On travaille ainsi jusqu'à la fin des vacances », précise A. Koffi, 18 ans.

Sur financement de l'Etat togolais / Accompagné par l'Anadeb
La commune Lacs 1 dotée de deux ouvrages socioéducatifs

Jean AFOLABI

Mme Myriam Dossou-d'Almeida, ministre du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, a procédé vendredi 3 septembre à la remise officielle d'ouvrages socioéducatifs à Zalivé et Abalokondji, dans la commune des Lacs 1. L'ouvrage socioéducatif de Zalivé est composé d'un bâtiment scolaire de trois (03) classes, d'un (01) bureau et d'un (01) magasin, le tout équipé en mobiliers. Le coût de cette infrastructure est de vingt millions trois cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-seize (20 339 196) francs Cfa, renseigne l'Agence nationale d'appui au développement à la base

(Anadeb). Celui d'Abalokondji est composé d'un bâtiment scolaire de trois (03) classes, d'un (01) bureau, d'un (01) magasin, le tout équipé en mobiliers et de deux (02) blocs de latrine. Coût total : vingt-huit millions mille deux cent soixante-quatre (28 001 264) francs.

Ces infrastructures sont entièrement financées par l'Etat togolais. Elles sont réalisées à travers un accompagnement de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) aux communautés de Zalivé et d'Abalokondji. Elles permettront de rompre avec les perturbations des cours dues aux intempéries, et de relever le niveau de confort et le cadre de travail des enseignants et des élèves afin d'étudier



dans les meilleures conditions, explique l'Anadeb.

Pour rappel, cet appui du gouvernement au lycée de Zalivé et à l'EPP d'Abalokondji, dans la préfecture des Lacs, relève du Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (PSMICO) exécuté par l'Anadeb. L'objectif est d'accompagner le processus de mise en place et de gestion des infrastructures socio collectives des communautés à la base.

Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) / Pour cette saison...

Une population active féminine, à une proportion de 40%

(suite de la page 4)

tance. D'où le projet d'aménagement de quatre cents (400) zones d'aménagements agricoles planifiées dans tous les cantons du pays, affirme le ministère de l'Agriculture.

Une première phase de ce projet est lancée depuis le début de l'année sur quatre-vingt (80) sites. Les Zaap, d'une superficie de cent (100) hectares chacune, vont permettre la mise en valeur de huit mille (8.000) hectares de terre dans les cinq régions du pays, ce qui va ainsi permettre d'augmenter les surfaces de production agricole, estime le gouvernement.

Les sites sont destinés en priorité aux filières agricoles identifiées comme stratégiques pour le Togo, à savoir le riz, le sésame, l'anacarde, le maïs, le soja, le maraichage. La mobilisation des coopératives de producteurs sur ces sites donne priorité aux jeunes et aux femmes. Sur chaque site d'exploitation, pointe le ministère de l'Agriculture, « la proportion des femmes

est d'au moins 40% ». D'autant que « faire progresser la situation des femmes dans la société est, depuis plusieurs années, une préoccupation prioritaire du gouvernement ».

Aussi les femmes sont-elles très actives sur les sites Zaap, et mettent toutes les chances de leur côté pour plus de rendement. Elles ont chacune des parcelles d'exploitation dont elles s'occupent ; elles participent à toutes les formations sur le respect des itinéraires techniques pour plus de productivité. « Les coopératives de femmes sur les Zaap se démarquent par leur organisation réussie qui favorise l'autonomisation économique de ces femmes et renforce leur participation, leur représentation et leur implication dans le développement durable du secteur agricole », souligne le ministère de l'Agriculture. Qui pense que : « Pour un développement durable et pour une plus grande sécurité alimentaire au Togo, il convient d'assurer aux femmes rurales l'accès à la terre,

mais aussi d'améliorer leur accès aux autres ressources et services annexes nécessaires à l'augmentation des rendements agricoles ».

L'une des particularités de la campagne agricole 2021-2022, c'est l'anticipation dans la mobilisation et la mise en place des intrants dans tous les cantons pour les rapprocher davantage des producteurs. Le gouvernement, à travers le ministère chargé de l'agriculture, a mobilisé pour tous les acteurs de la chaîne agricole plus de 80 000 tonnes d'engrais. A ce jour, plus de 55 000 tonnes sont déjà déployées sur le terrain dont 38 000 utilisées. Côté semences certifiées, c'est au total 2 566 tonnes de maïs, de riz, de soja, d'arachide, de niébé et de sésame qui ont été mobilisées. Sur certaines exploitations agricoles, c'est déjà les premières récoltes.

Source : Ministère de l'Agriculture.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°659
de LOTO KADOO du 06 Août 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 660è tirage de LOTO KADOO sans bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°663 de LOTO KADOO du 03 septembre 2021

Numéro de base

33 83 76 68 85

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°215
DE LOTO Sam du 07 Août 2021

Le tirage N°216 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 15 Août 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est exclusivement à Lomé que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés.

Ainsi à LOME, la LONATO a recensé deux lots de 1.000.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA, ont été gagnés sur les points de vente 60223 et 90134.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°219 de LOTO SAM du 04 - 09 - 2021

Numéro de base

86 70 40 18 50



TOGOCOM SOUTIENT SES PARTENAIRES DISTRIBUTEURS ET GROSSISTES À TRAVERS UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INNOVANT



Lomé (Togo), 30 Août 2020 - TOGOCOM soutient ses partenaires distributeurs et grossistes à travers un programme de développement innovant.

Dans la perspective de réaffirmer le changement amorcé, de renforcer sa notoriété et de soutenir davantage les acteurs de la chaîne de distribution des produits et services, TOGOCOM a mis en place un programme de développement innovant qui permet de primer les grossistes/distributeurs les plus performants. L'objectif de ce programme est d'accompagner les partenaires grossistes exclusifs dans le financement de l'achat de matériels destinés à l'activité de distribution.

Ce programme de développement permet d'abord de valoriser tous les partenaires grossistes sur lesquels TOGOCOM s'appuie pour rendre disponible les produits et services auprès de la population même dans les zones les plus reculées. Cette initiative dénote ensuite de l'engagement de TOGOCOM vis-à-vis de ses partenaires grossistes tout en contribuant activement au développement et au renforcement de ces entreprises partenaires, acteurs clés de la chaîne de distribution.

Ainsi donc, TOGOCOM participe à l'achat d'équipements en vue de relever le niveau de professionnalisme dans l'exécution des activités des grossistes sur le terrain en mettant à leur disposition des matériels divers.

Pour cette première phase de remise de matériels, TOGOCOM a récompensé treize (13) partenaires grossistes qui ont relevé le défi et reçu leurs lots respectifs le 19 août 2021 dernier dans les jardins du siège de l'opérateur en présence de Monsieur Tarik BOUDIAF, le CCO du groupe TOGOCOM.

Pour le CCO, la mise en place de ce programme illustre également la volonté du Top Management de donner réellement une place de choix aux partenaires grossistes dans la politique commerciale de TOGOCOM. Cet engouement des partenaires grossistes démontre leur adhésion et leur engagement à collaborer avec TOGOCOM dans sa démarche de se rapprocher davantage de la clientèle et d'améliorer les performances tout en relevant le niveau de professionnalisme dans la prise en charge des attentes de cette dernière.

Les partenaires dans l'ensemble ont témoigné leur reconnaissance à l'endroit de TOGOCOM qui a apporté une innovation, une première dans l'histoire de TOGOCOM et dans le secteur télécom au Togo. Cette initiative sera davantage développée et s'étendra à plusieurs autres acteurs pour le grand bonheur de tous les clients et partenaires de vente.

TOGOCOM poursuit ainsi sa vision de mise en place d'une nouvelle stratégie de distribution consistant à renforcer le rôle et l'engagement des grossistes avec pour finalité la satisfaction du client sur l'ensemble du territoire national pour une meilleure accessibilité des produits et services TOGOCOM.

Comme l'a souligné **Monsieur Tarik BOUDIAF, CCO du groupe TOGOCOM** « *L'innovation et l'accessibilité de nos produits et services pour toute la population togolaise s'inscrivent dans la mission de TOGOCOM en vue d'impacter positivement le quotidien de millions de togolais. L'engagement pris par les principaux acteurs du réseau de distribution des produits et services de TOGOCOM à travers cette forte participation au challenge témoigne manifestement de leur adhésion à notre volonté de mettre le client au cœur de la chaîne de distribution pour mieux le servir où qu'il se trouve sur le territoire togolais.* »



À propos de Togocom

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.